



DANS SA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2016 LA MUNICIPALITE

A pris note

- De la licence café-restaurant délivrée par la Police cantonale du commerce à Dashi Saràl
- Des remerciements du Passeport Vacances pour le vin offert à l'occasion de la fin dudit Passeport.

A décidé

- D'accepter l'échantillon de tuiles pour le chantier rte du Lac 5, parcelle 75, P. Guyaz
- D'accepter le coloris de la façade de la maison de M. Scherz, parcelle 351, ch. du Chaney 12
- De délivrer les permis d'utiliser et d'habiter à M. Baltisberger, parcelle 125, rte de la Gare 4, respectivement pour la dépendance du matériel de la piscine et pour les transformations intérieures.

La municipalité